

Direction du bureau du sous-ministre
et du secrétariat

PAR COURRIEL

Le 4 juin 2021

DEMANDEUR

N/Réf. : 202105-31

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 20 mai 2021.

Point 1

La recherche a permis de repérer des documents concernant ce point de votre demande. Vous en trouverez un ci-joint.

Nous détenons d'autres documents concernant ce point de votre demande qui font l'objet d'une publication ou d'une diffusion au sens de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après Loi sur l'accès. Vous les trouverez aux adresses Web suivantes :

- https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/RA_PAFIT-2018-2023_Saguenay-Sud-Shipshaw.pdf
- https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/RA_PAFIO-C1-2020.pdf

Finalement, des documents visés par ce point de votre demande ne sont pas accessibles en vertu des articles 14, 20, 34, 37 et 39 de la Loi sur l'accès.

... verso

Point 2

Après avoir effectué des recherches, nous vous informons que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ne détient aucun document correspondant à ce point de votre demande.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

Démosthène Blasi

p. j. 3